

Population & Sociétés

Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent

Cris Beauchemin*, Mathieu Ichou*, Patrick Simon* et l'équipe de l'enquête TeO2

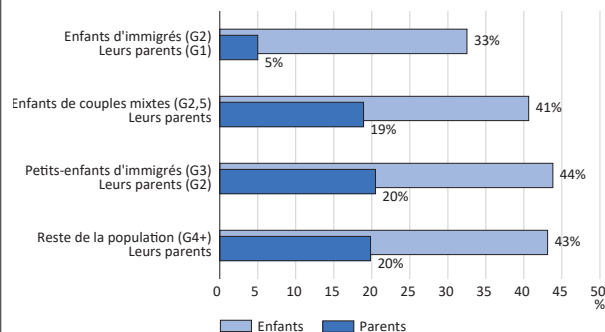
Le niveau d'éducation augmente d'une génération à l'autre ; progresse-t-il autant dans les familles issues de l'immigration que dans les autres ? Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon examinent la question en s'appuyant sur la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO2) et analysent les différences de progression au sein des familles selon leur origine géographique et le sexe des enfants.

Les enfants réussissent-ils mieux que leurs parents et leurs ascendants ? Cette question classique des études de mobilité sociale se pose avec une acuité particulière pour les familles d'immigrés, dont le projet migratoire visait souvent à améliorer leur sort et celui de leurs descendants. Or, ce projet se heurte à de nombreux obstacles. Dans quelle mesure les familles issues de l'immigration parviennent-elles à les surmonter au fil des générations ? La deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origines, TeO2 (encadré 1) permet, pour la première fois, de répondre à cette question en mesurant la progression du niveau d'éducation sur trois générations (encadré 2), ainsi que son rendement sur le marché du travail.

Une forte élévation du niveau de diplôme dès la deuxième génération

Au-delà de l'âge de 30 ans, quand les études sont généralement terminées, la progression la plus notable du diplôme s'observe entre les parents immigrés (1^{re} génération ou G1) et leurs enfants nés en France (2^e génération ou G2). Dans ces familles, quand on compare le plus haut diplôme des deux parents à celui des enfants, on observe que la proportion de diplômés du supérieur passe de 1 sur 20 à près d'un tiers (figure 1). C'est encore loin des 43 % de diplômés du supérieur que comptent les descendants de natifs (les G4+ dans notre notation, qui n'ont pas d'ascendants immigrés avant la 4^e génération). S'en rapprochent cependant les personnes nées en France de couples mixtes (G2,5) avec 41 % de diplômés du supérieur, et les petits-enfants d'au moins un immigré (G3) avec 44 %. Il suffit donc que l'un des parents soit

Figure 1. Progression du taux de diplômés du supérieur d'une génération à l'autre



C. Beauchemin *et al.*, *Population & Sociétés*, n° 602, INED, juillet-août 2022.

Champ : France métropolitaine, Individus « enfants » âgés de 30 à 59 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

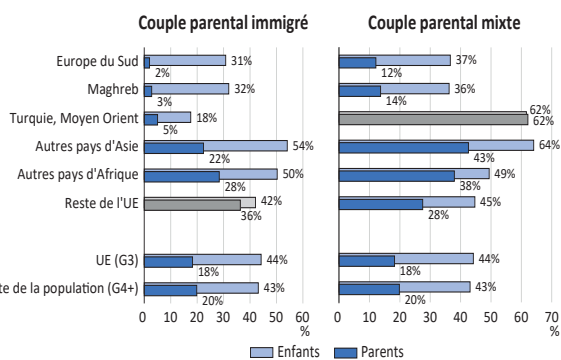
Note : voir l'encadré 2 pour les définitions des catégories et les méthodes.

Lecture : 33 % des enfants d'immigrés (G2) ont un diplôme du supérieur, tandis que seuls 5 % de leurs parents ont atteint un tel niveau.

né en France pour que le niveau de diplôme rattrape celui du reste de la population.

Si l'on considère maintenant la « mobilité éducative », c'est-à-dire non plus le taux de diplômés à chaque génération mais la progression effectuée depuis la génération précédente, ce sont les enfants d'immigrés qui accomplissent la distance la plus importante, en raison de la faiblesse du niveau scolaire initial : plus de 70 % obtiennent un diplôme plus élevé que celui de leurs parents (tableau 1). La marge de progression se réduit autour de 55 % quand l'un des parents n'a pas migré ou que la migration des ascendants est plus ancienne.

Figure 2. Progression du taux de diplômés du supérieur d'une génération à l'autre selon l'origine géographique et la mixité des origines



C. Beauchemin et al., *Population & Sociétés*, n° 602, INED, juillet-août 2022.

Champ : France métropolitaine, Individus « enfants » âgés de 30 à 59 ans. Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

Note : voir l'encadré 2 pour les définitions des catégories et les méthodes de calcul. En gris, les groupes dont les effectifs dans l'enquête sont inférieurs à 100 : les résultats les concernant doivent être interprétés avec prudence.

Lecture : 31 % des enfants d'immigrés d'Europe du Sud ont un diplôme du supérieur, tandis que seuls 2 % de leurs parents ont atteint un tel niveau ; en cas de couple parental mixte, les proportions sont respectivement 37 % et 12 %.

La génération des enfants a été scolarisée à une période et dans une société où les études supérieures sont plus fréquentes, ce qui explique pour partie ces différences entre générations. Mais la progression intergénérationnelle et la convergence avec les descendants de natifs varient sensiblement selon l'origine des familles.

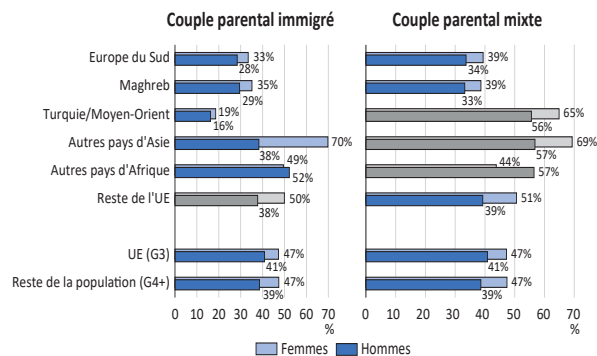
Familles européennes et maghrébines : une convergence scolaire après deux générations ?

Un premier profil est celui des familles originaires du Maghreb et d'Europe du Sud (figure 2). Alors que les parents ont très rarement un diplôme du supérieur (moins de 3 %), plus d'un tiers des enfants en possèdent. D'où le pourcentage élevé d'enfants plus diplômés que les parents : respectivement 70 % et 80 % (tableau 1). Cette forte progression en une génération ne s'explique pas seulement par la faible diffusion de l'enseignement supérieur dans les pays d'origine, mais aussi par la forte mobilisation des parents immigrés en faveur de la réussite scolaire des enfants [1]. Le niveau atteint reste cependant en dessous de celui des descendants de natifs (43 %), sauf pour les enfants de couples mixtes. À la troisième génération, les descendants des migrations européennes sont au même niveau que les descendants de natifs (figure 2).

Des familles d'Afrique subsaharienne et d'Asie surdiplômées

Un deuxième profil est celui des familles originaires d'Afrique hors Maghreb et d'Asie. Les parents sont plus souvent diplômés du supérieur que les parents natifs : un tiers et un quart, respectivement, contre un cinquième. Ces proportions s'élèvent à 40 % en cas de couples mixtes. Ce résultat témoigne d'une évolution des profils des immigrés en France : la diversification des origines s'est accompagnée d'une élévation des niveaux d'instruction,

Figure 3. Taux de diplômés du supérieur selon le sexe et l'origine géographique



C. Beauchemin et al., *Population & Sociétés*, n° 602, INED, juillet-août 2022.

Champ : France métropolitaine, individus « enfants » âgés de 30 à 59 ans. Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

Note : voir l'encadré 2 pour les définitions des catégories et les méthodes de calcul. En gris, les groupes dont les effectifs dans l'enquête sont inférieurs à 100 : les résultats les concernant doivent être interprétés avec prudence.

Lecture : 29 % des fils d'immigrés du Maghreb ont un diplôme du supérieur, tandis que 35 % des filles d'immigrés du Maghreb ont atteint ce niveau ; en cas de couple parental mixte, les proportions sont respectivement 33 % et 39 %.

liée à une sélection plus intense des émigrants par rapport à ceux qui restent au pays d'origine [2, 3].

Dans ces conditions, la marge de progression par rapport aux parents est plus réduite (tableau 1). Les enfants de ces familles sont, du reste, plus souvent diplômés du supérieur que les descendants de natifs (43 % contre 50 % parmi les enfants d'un ou deux immigrés d'Afrique, 54 % pour les enfants de deux immigrés d'Asie, et même 64 % pour les enfants de couples mixtes dont un parent vient d'Asie) (figure 2). Si le succès des descendants d'immigrés asiatiques est régulièrement commenté, ce n'est guère le cas pour les descendants d'immigrés africains, en butte aux représentations péjoratives des migrations africaines.

Familles de Turquie et du Moyen-Orient : un désavantage scolaire persistant

Troisième profil : les familles originaires de Turquie et du Moyen-Orient. Elles combinent un faible taux de diplômés du supérieur chez les parents (5 %) et un taux encore limité chez les enfants (moins de 18 %) (figure 2). Si ces derniers ont souvent progressé par rapport aux parents (deux fois sur trois), ils n'en constituent pas moins le groupe issu de l'immigration le moins diplômé. La trajectoire parcourue ne suffit pas, dans ce cas, à compenser un point de départ très défavorisé.

Avoir un diplôme supérieur à celui des parents : plus fréquent pour les filles que pour les garçons

La plus grande réussite scolaire des filles est un fait général bien connu en France. Elle se vérifie aussi chez les filles d'immigrés (figure 3), qui dépassent plus souvent que les fils le niveau de diplôme des parents (tableau 1). Ces différences de genre dans la mobilité éducative d'une génération à l'autre s'observent de

Tableau 1. Proportion de répondants qui ont un diplôme plus élevé que celui de leurs parents, par génération, origine et sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Ensemble G2 (n=2827)</i>	70,0	74,8	72,4
G2 Maghreb (n=1233)	66,5	73,1	69,8
G2 Autres pays d'Afrique (n=329)	42,8	56,7	52,8
G2 Turquie/Moyen-Orient (n=266)	55,1	75,8	66,7
G2 Autres pays d'Asie (n=270)	66,6	68,7	67,7
G2 Europe du Sud (n=629)	78,3	82,4	80,2
G2 Autre UE27 (n=41)	(42,6)	(58,5)	(48,2)
<i>Ensemble G2,5 (n=2073)</i>	50,5	59,5	55,2
G2,5 Maghreb (n=478)	50,7	64,4	58,0
G2,5 Autres pays d'Afrique (n=189)	(36,9)	(45,5)	41,7
G2,5 Turquie/Moyen-Orient (n=34)	(18,9)	(45,4)	(36,2)
G2,5 Autres pays d'Asie (n=158)	(44,8)	(56,7)	51,7
G2,5 Europe du Sud (n=676)	53,2	62,1	57,8
G2,5 Autre UE27 (n=278)	49,8	63,4	56,3
<i>Ensemble G3 (n=522)</i>	49,6	62,0	55,9
G3 UE (n=440)	54,4	61,2	57,9
<i>Ensemble G4+ (n=5108)</i>	53,3	60,6	57,1
Total (n=10530)	54,1	61,8	58,0

Champ : France métropolitaine, Individus âgés de 30 à 59 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

Note : voir l'encadré 2 pour les définitions des catégories et les méthodes de calcul. Entre parenthèses, les résultats pour les groupes dont les effectifs dans l'enquête sont inférieurs à 100 : ils doivent être interprétés avec prudence.

Lecture : 72,4 % des descendants d'immigrés de la deuxième génération (ensemble G2) ont un diplôme supérieur au plus haut diplôme de leurs parents.

façon la plus saillante au sein des familles originaires de Turquie ou du Moyen-Orient : 76 % des filles ont un diplôme plus élevé que celui des parents, contre 55 % des garçons. Cet avantage des femmes est légèrement moins marqué au sein des familles issues d'Afrique subsaharienne (57 % des filles sont plus diplômées que leurs parents, contre 43 % des garçons) et du Maghreb (73 % contre 66 %). Si la comparaison s'effectuait avec le parent de même sexe (et non pas avec le diplôme le plus élevé des deux parents, comme c'est le cas ici), le progrès entre les mères (moins diplômées en moyenne que les pères) et les filles serait encore plus spectaculaire.

Un moindre rendement du diplôme sur le marché du travail pour les descendants d'immigrés extra-européens

Au fil des générations, les descendants d'immigrés tendent donc à se rapprocher des niveaux de diplôme des descendants de natifs. Mais à quelles professions conduisent ces diplômes, et en particulier quelle est la part des diplômés du supérieur qui accèdent aux professions intermédiaires ou supérieures (tableau 2) ? Elle s'élève à 77 % pour les descendants de natifs et à 75 % pour les petits-enfants d'immigrés européens. En revanche, les diplômés du supérieur nés d'un ou deux parents d'origine extra-européenne sont nettement moins nombreux à accéder à des professions intermédiaires ou supérieures : 63 % pour les originaires

Tableau 2. Proportion de diplômés du supérieur qui exercent une profession intermédiaire ou supérieure au moment de l'enquête, par génération, origine et sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Ensemble G2 et G2,5 (n=2138)</i>	78,3	67,3	72,1
G2 et G2,5 Maghreb (n=625)	69,4	58,6	63,2
G2 et G2,5 Autres pays d'Afrique (n=277)	85,2	61,8	71,1
G2 et G2,5 Turquie/Moyen-Orient (n=97)	(83,2)	(61,3)	(70,8)
G2 et G2,5 Autres pays d'Asie (n=295)	75,9	61,8	67,1
G2 et G2,5 Europe du Sud (n=500)	83,7	71,1	76,9
G2 et G2,5 Autre UE27 (n=153)	(76,5)	(72,8)	74,5
<i>Ensemble G3 (n=271)</i>	83,4	71,0	76,4
G3 UE (n=227)	(81,5)	69,4	74,7
<i>Ensemble G4+ (n=2686)</i>	81,8	72,5	76,6
Total (n=5095)	81,1	70,3	75,0

Champ : France métropolitaine, Individus âgés de 30 à 59 ans.

Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

Note : voir l'encadré 2 pour les définitions des catégories et les méthodes de calcul. Entre parenthèses, les résultats pour les groupes dont les effectifs dans l'enquête sont inférieurs à 100 : ils doivent être interprétés avec prudence.

Les professions intermédiaires ou supérieures (numérateur) correspondent aux cadres et professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise, « petits indépendants » (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants) et professions intermédiaires. Le dénominateur inclut à la fois les individus en emploi dans d'autres professions et les chômeurs et inactifs au moment de l'enquête.

Lecture : parmi les descendants d'un ou deux parents immigrés (ensemble G2 et G2,5) diplômés du supérieur, 72,1 % exercent une profession intermédiaire ou supérieure.

du Maghreb, 67 % pour ceux d'Asie et 71 % pour ceux du reste de l'Afrique. Une part de l'explication de ces écarts selon l'origine tient aux discriminations à l'embauche régulièrement mesurées [4]. Dans tous les groupes, le rendement professionnel d'un diplôme du supérieur est moindre pour les femmes, notamment du fait de leur retrait plus fréquent du marché du travail.

Les descendants d'immigrés obtiennent des diplômes sensiblement plus élevés que ceux de leurs parents. Malgré cette progression, la deuxième génération ne rejoint pas le niveau des descendants de natifs, notamment chez les enfants d'immigrés originaires d'Europe du Sud, du Maghreb et surtout de Turquie. Le rattrapage s'observe, en revanche, chez les enfants de couples mixtes et parmi la troisième génération issue des migrations européennes. Qu'en sera-t-il des petits-enfants d'immigrés d'origine extra-européenne ? L'enquête TeO2 a tiré un échantillon complémentaire pour cette population. Cet échantillon, ainsi que les informations recueillies sur les diplômes des enfants, permettront de répondre à cette question importante. Il reste que la détention d'un diplôme du supérieur ne garantit pas un accès égal au marché du travail selon l'origine migratoire. La mobilité éducative favorise la mobilité sociale mais ne la garantit pas.

Encadré 1. Trajectoires et Origines (TeO), enquêtes sur la diversité des populations en France

Coproducte par l'Ined et l'Insee, l'enquête TeO2 (teo.site.ined.fr), réalisée en 2019-2020, est une réédition de l'enquête TeO1 dont les données avaient été recueillies en 2008-2009. Elle reprend les grands principes de la première édition : 60 % des questions sont identiques et la stratégie d'échantillonnage est similaire [5].

Le champ de l'enquête TeO2 est celui des individus âgés de 18 à 59 ans qui vivent dans un logement ordinaire en France métropolitaine. L'enquête a été effectuée auprès d'environ 27 200 personnes, avec l'objectif de réaliser des analyses fines sur les principaux groupes de population qui ont une expérience directe ou indirecte de la migration vers la France métropolitaine. Les immigrés et les personnes originaires des départements et régions d'outre-mer, ainsi que leurs enfants nés en France métropolitaine, ont donc été surreprésentés. L'échantillon comprend par ailleurs des individus représentatifs du reste de la population. Parmi ces derniers, l'enquête TeO2 permet d'identifier les petits-enfants d'immigrés, une innovation par rapport à l'enquête TeO1 qui permettait déjà de distinguer les rapatriés des anciennes colonies françaises et leurs descendants. Une enquête expérimentale complète l'échantillon de l'enquête principale TeO2 pour augmenter les effectifs des petits-enfants d'immigrés d'origine extra-européenne (enquête complémentaire non utilisée dans cette publication).

Le questionnaire de l'enquête TeO2 renseigne sur l'histoire migratoire des répondants et/ou de leurs parents, décrit leurs parcours scolaires et professionnels, leur histoire familiale, leur vie de couple, leurs enfants, leurs conditions de logement, leur santé, la transmission des langues et de la religion. De façon transversale, il permet d'examiner l'accès des individus aux ressources de la vie sociale (école, travail, logement, services, soins...) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle.

Encadré 2. Définitions et méthodes

Pour désigner les personnes en fonction de l'histoire migratoire de leur famille, la sociologie de l'immigration fait couramment usage de la notion de « génération ».

Première génération (G1) : personnes nées à l'étranger, qui n'étaient pas françaises de naissance et sont venues s'installer en France.

Deuxième génération (G2) : personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Il s'agit donc de la deuxième génération à vivre sur le territoire français. On désigne ici par G2 les personnes nées en France de deux parents immigrés et par G2,5 les personnes nées en France d'un couple mixte (un parent immigré et un parent né Français).

Troisième génération (G3) : personnes nées en France de parents nés en France, mais ayant au moins un grand-parent immigré.

Le reste de la population réunit des personnes dont les ascendances migratoires peuvent remonter aux arrière-grands-parents ou au-delà. Elles appartiennent au moins à la quatrième génération (G4+), parfois qualifiées par commodité de « descendants de natifs ».

Pour en savoir plus, voir [6].

Précisions méthodologiques :

La liste des pays qui composent chaque groupe est disponible dans le fichier annexe (<https://doi.org/10.34847/nkl.af443vty>).

Tous les résultats présentés sont pondérés. Ils sont également standardisés selon l'âge : la distribution des âges des répondants des différents groupes est ramenée par pondération à la distribution par âge des descendants de natifs.

Le niveau de diplôme des parents des enquêtés est mesuré par le plus haut diplôme des deux parents.

Références

[1] Ichou M., 2018, *Les enfants d'immigrés à l'école : inégalités scolaires du primaire à l'enseignement supérieur*, Presses universitaires de France.

[2] Mogueur L., Brinbaum Y., Primon J.-L., 2016, Les ressources scolaires des immigrés à la croisée des histoires migratoires et familiales (chapitre 5), in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (dir.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined Éditions, Grandes enquêtes.

[3] Ichou M., Goujon A., 2017, [Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine](#), *Population & Sociétés*, n° 541, DOI : [10.3917/popsoc.541.0001](https://doi.org/10.3917/popsoc.541.0001).

[4] Meurs D., 2017, [Le chômage des immigrés : quelle est la part des discriminations ?](#), *Population & Sociétés*, n° 546, DOI : [10.3917/popsoc.546.0001](https://doi.org/10.3917/popsoc.546.0001).

[5] Beauchemin C., Ichou M., Simon P., 2022, Trajectoires et Origines 2 (2019-2020) : présentation d'une enquête sur la diversité des populations en France, *Population* (à paraître).

[6] Lê J., Simon P., Coulmont B., 2022, Les diversités des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations, *Insee Première*, n° 1910 (à paraître).

Résumé

Le niveau d'éducation progresse beaucoup entre les parents immigrés et leurs enfants nés en France. Le niveau atteint reste cependant inférieur à celui des descendants de natifs. Dans les familles originaires d'Asie et d'Afrique subsaharienne, les parents sont plus souvent diplômés du supérieur que les parents natifs. Dans les familles originaires de Turquie et du Moyen-Orient, les parents sont en revanche peu diplômés et leurs enfants aussi malgré une progression, faisant de ce groupe celui le moins diplômé de tous les groupes issus de l'immigration. La plus grande réussite scolaire des filles, un fait général bien connu en France, se vérifie aussi chez les filles d'immigrés qui dépassent plus souvent que les fils le niveau de diplôme des parents.

Mots-clés

Immigrés, descendants d'immigrés, niveau d'éducation, diplôme, inégalités sociales, génération, genre, France



Ined : 9, cours des Humanités • CS 50004 • 93322 Aubervilliers Cedex • France
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Rédacteur en chef : Gilles Pison
Éditrice : Marie-Paule Reydet
Graphiste : Isabelle Milan
Impression : Mérico Delta Print, Bozouls, France
D. L. 3^e trim. 2022 • ISSN 0184 77 83

Numéro 602 • Juillet-Août 2022 • *Population & Sociétés*
DOI : [10.3917/popsoc.602.0001](https://doi.org/10.3917/popsoc.602.0001)
Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques
Retrouvez *Population et Sociétés* dès sa parution sur le site internet de l'Ined et abonnez-vous : www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes
Contact : abonnements@ined.fr



Cet article peut être reproduit sur papier ou en ligne gratuitement en utilisant notre licence Creative Commons